

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE SAINT-OURS TENUE LE 2 OCTOBRE DE L'AN 2023, À 19 H 30 À LA SALLE DU CONSEIL DE L'HÔTEL DE VILLE

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la ville de Saint-Ours tenue le 2 octobre de l'an 2023, à 19 h 30 à la salle du Conseil de l'Hôtel de Ville situé au 2531, rue Immaculée-Conception, à Saint-Ours.

À laquelle séance étaient présents Mesdames les conseillères et Messieurs les conseillers :

Lise Couture	Luc Bertrand
Pierre Morin	Robert Beaudreault
Robert Vallée	Sophie Poirier

Tous membres du conseil et formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire, Sylvain Dupuis.

Madame Pascale Dalcourt, Directrice générale & greffière-trésorière, est également présente.

1. **Ouverture de la séance**
2. **Lecture et adoption de l'ordre du jour**
3. **Adoption du procès-verbal de la séance du 11 septembre 2023**
4. **Législation**
 - 4.1 Dépôt du certificat relatif aux personnes habiles à voter et approbation du règlement numéro 2023-262 relativement à un emprunt et une dépense de 1 219 000 \$ pour la réfection de la Maison de la Culture par le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation
 - 4.2 Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 2023-263 modifiant le règlement numéro 2022-234 - Programme de revitalisation
5. **Administration générale**
 - 5.1 Rapport du maire
 - 5.2 Adoption des comptes de la période
 - 5.3 Politique de confidentialité - Adoption
 - 5.4 Emprunt temporaire - Autorisation
 - 5.5 Carte de crédit - Travaux publics - Approbation
 - 5.6 Rencontre pour le budget
 - 5.7 Programme de revitalisation - Approbation de déboursés
6. **Sécurité publique**
 - 6.1 Formation en sécurité civile - volet 2 – autorisation

7. **Transport routier**
 - 7.1 Demande au ministère des Transports et de la Mobilité durable - Zone de 30 km Chemin des Patriotes
 - 7.2 Décompte progressif no 1 - Avenue St-Ours - Approbation
8. **Hygiène du milieu**
 - 8.1 Mandat pour service professionnels - Projet-pilote de revitalisation de fossés de voirie - Approbation
9. **Santé & bien-être**
10. **Urbanisme & mise en valeur du territoire**
11. **Loisirs & culture**
12. **Correspondances**
13. **Période de questions**
14. **Levée de l'assemblée**

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le président d'assemblée constate le quorum et ouvre la séance à 19 h 30.

Sept (7) personnes étaient présentes.

2023-10-1696

2. **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par la conseillère Lise Couture
Appuyée par le conseiller Luc Bertrand
et il est résolu unanimement

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que présenté.

2023-10-1697

3. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 11 SEPTEMBRE 2023**

Il est proposé par la conseillère Lise Couture
Appuyé par le conseiller Robert Vallée
et il est résolu unanimement

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 septembre 2023 tel que déposé.

Tous les membres présents ont reçu la documentation dans les délais prescrits et en dispense la lecture.

4. **LÉGISLATION**

4.1. **DÉPÔT DU CERTIFICAT RELATIF AUX PERSONNES HABLES À VOTER ET APPROBATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2023-262 RELATIVEMENT À UN EMPRUNT ET UNE DÉPENSE DE 1 219 000 \$ POUR LA RÉFECTION DE LA MAISON DE LA CULTURE PAR LE MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION**

Tel que prévu par la Loi, la directrice générale dépose au conseil le certificat relatif aux personnes habiles à voter du 19 septembre 2023 et dépose également de la lettre d'autorisation de la lettre du Ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation.

4.2. **AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2023-263 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2022-234 - PROGRAMME DE REVITALISATION**

Avis de motion est donné par madame Lise Couture, qu'il présentera pour adoption à une séance subséquente et dépose à la présente séance le projet de règlement numéro 2023-263 modifiant le règlement numéro 2022-234 - Programme de revitalisation .

L'objet de cette modification est pour permettre le traitement annuel des remboursements en décembre.

5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

5.1. RAPPORT DU MAIRE

2023-10-1698

5.2. ADOPTION DES COMPTES DE LA PÉRIODE

Il est proposé par le conseiller Luc Bertrand
Appuyé par le conseiller Robert Beaudreault
et il est résolu unanimement

D'APPROUVER la liste des comptes déposée en date du 2 octobre 2023 pour la somme totale de 693 395,20 \$ à même le budget 2023 et d'en autoriser leur paiement.

Je, Pascale Dalcourt, directrice générale et greffière-trésorière, certifie qu'il y a des fonds disponibles dans les postes budgétaires.

Ville de Saint-Ours		
Liste des comptes payables		
au 2 octobre 2023		
DÉPENSES DU MOIS	DÉBOURSÉS	À PAYER
Administration générale		
Conseil municipal	746,85 \$	- \$
Gestion financière & administrative	46 075,41 \$	- \$
Programme de revitalisation	3 493,13 \$	- \$
Service enregistrement de mutation	15,00 \$	
Hôtel de Ville	1 590,80 \$	- \$
Sécurité publique		
Service de prévention incendie	6 348,39 \$	- \$
Sécurité civile	175,58 \$	- \$
Transport routier		
Voirie municipale	3 256,29 \$	- \$
Déneigement	42 855,16 \$	- \$
Éclairage des rues	532,03 \$	- \$
Circulation	- \$	- \$
Transport en commun	9 403,00 \$	- \$
Hygiène du milieu		
Approvisionnement & traitement eau potable	10 636,10 \$	- \$
Réseau distribution d'eau potable	3 542,81 \$	- \$
Traitement eaux usées - St-Ours-St-Roch	14 669,78 \$	- \$
Réseau d'égouts & station de pompage	341,08 \$	- \$
Usine d'épuration (Secteur Grande-Ourse)	6 156,04 \$	692,92 \$
Matières résiduelles	15 374,66 \$	- \$
Santé & bien-être		
Aide communautaire	706,25 \$	- \$
Aménagement, urbanisme et zonage		
Urbanisme et zonage	3 204,93 \$	- \$
Promotion et développement économique	7 686,00 \$	- \$

Loisirs et culture		
Administration & activités récréatives	9 563,94 \$	- \$
Centre des loisirs - Richard-Gosselin	2 390,00 \$	- \$
Patinoires	45,52 \$	- \$
Chalet, terrain des loisirs & parcs	227,23 \$	- \$
Parcs régionaux	8 059,00 \$	- \$
Activités culturelles - Centre Parois. Léo-Cloutier	3 954,22 \$	- \$
Activités culturelles - Bibliothèques	1 272,00 \$	- \$
Activités culturelles - Patrimoine	66,14 \$	- \$
Activités culturelles - Maison de la Culture	829,85 \$	- \$
Camp de jour	2 408,73 \$	- \$
Financement		
Dette à long terme	151 075,13 \$	- \$
Immobilisations		
Immobilisations	209 184,95 \$	45 878,28 \$
DAS - RRS - Ass. Coll.	16 559,53 \$	- \$
Salaires nets	30 672,92 \$	- \$
TPS à recevoir	14 668,17 \$	2 217,94 \$
TVQ à recevoir	14 607,04 \$	2 212,40 \$
TOTAL DES DÉPENSES	642 393,66 \$	51 001,54 \$

2023-10-1699

5.3. POLITIQUE DE CONFIDENTIALITÉ - ADOPTION

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Ours (ci-après la « Municipalité ») est un organisme public assujéti à la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, RLRQ c. A -2.1 (ci-après la « *Loi sur l'accès* ») ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité s'engage à protéger les renseignements personnels qu'elle collecte et traite dans le cadre de ses activités dans le respect des lois et règlements applicables ;

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur l'accès* prévoit qu'un organisme public, incluant un organisme municipal, doit se doter d'une politique de confidentialité s'il collecte des renseignements personnels par un moyen technologique ;

CONSIDÉRANT qu'une telle politique doit être publiée sur le site Internet de la Municipalité et diffusée par tout moyen propre à atteindre toute personne concernée ;

CONSIDÉRANT QUE telle politique s'applique de manière complémentaire à la *Politique administrative concernant les règles de gouvernance en matière de protection des renseignements personnels de la Municipalité* ;

CONSIDÉRANT QUE pour s'acquitter des obligations prévues à la *Loi sur l'accès*, est instituée la présente Politique de confidentialité de la Ville de Saint-Ours ;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par le conseiller Luc Bertrand
Appuyé par la conseillère Sophie Poirier
et il est résolu unanimement

QUE le conseil adopte la Politique de confidentialité telle que présentée.

2023-10-1700

5.4. EMPRUNT TEMPORAIRE - AUTORISATION

CONSIDÉRANT QUE le conseil a adopté le règlement numéro 2023-262 décrétant une dépense et un emprunt de 1 219 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a obtenu l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation en date 25 septembre 2023;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de demander l'ouverture d'un emprunt temporaire auprès de la caisse Desjardins afin de procéder à la réalisation des travaux subventionnés;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par le conseiller Luc Bertrand
Appuyé par le conseiller Robert Vallée
et il est résolu unanimement

QUE le conseil autorise la directrice générale à faire les démarches auprès de la caisse Desjardins et à signer pour et au nom de la Ville tous documents relatifs à cette demande ainsi que les documents de l'emprunt temporaire.

2023-10-1701

5.5. CARTE DE CRÉDIT - TRAVAUX PUBLICS - APPROBATION

CONSIDÉRANT les besoins d'achats ne nécessitant pas d'approbation du conseil tel que la quincaillerie;

CONSIDÉRANT QU'il est préférable de permettre l'utilisation d'une carte de crédit pour les travaux publics pour une limite de 1 000 \$;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu que cette carte soit émise au nom du contremaître, monsieur Stéphane Lemieux;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par la conseillère Sophie Poirier
Appuyé par la conseillère Lise Couture
et il est résolu unanimement

D'APPROUVER la demande d'une carte de crédit au nom de Stéphane Lemieux, contremaître aux travaux publics, pour une limite de 1 000 \$ auprès de Desjardins;

D'AUTORISER la directrice générale à signer pour et au nom de la Ville tout document relatif à cette demande.

5.6. RENCONTRE POUR LE BUDGET

Le Conseil se rencontrera le 25 novembre 2023 pour le budget.

2023-10-1702

5.7. PROGRAMME DE REVITALISATION - APPROBATION DE DÉBOURSÉS

CONSIDÉRANT l'adoption du règlement 2022-234 visant l'instauration d'un programme de revitalisation et octroyant des subventions ayant pour objet de compenser l'augmentation des taxes foncières pouvant résulter de la réévaluation des immeubles après la fin des travaux de construction;

CONSIDÉRANT QUE le matricule 3283 13 3798 est éligible car il a respecté toutes les modalités requises pour obtenir le remboursement tel que prévu au programme;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par le conseiller Robert Vallée
Appuyé par la conseillère Lise Couture
et il est résolu unanimement

Il est résolu que le Conseil autorise le remboursement de la taxe foncière pour l'année 1 et 2 (2022 et 2023) pour un total de 2 296.26 \$.

6. SÉCURITÉ PUBLIQUE

2023-10-1703

6.1. FORMATION EN SÉCURITÉ CIVILE - VOLET 2 - AUTORISATION

CONSIDÉRANT QUE Sécurité civile Landry offre, via l'Association des gestionnaires en sécurité incendie et civile du Québec (AGSICQ), une formation en sécurité civile à Saint-Ours;

CONSIDÉRANT les obligations municipales en matière de formation en sécurité civile;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par le conseiller Luc Bertrand
Appuyé par la conseillère Lise Couture
et il est résolu unanimement

D'ENTÉRINER l'inscription de messieurs Jean-Michel Simonot, Sylvain Forget, Jean-René Dorais, Éric Salois et monsieur le conseiller responsable de la sécurité publique Robert Vallée.

7. **TRANSPORT ROUTIER**

2023-10-1704

7.1. DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET DE LA MOBILITÉ DURABLE - ZONE DE 30 KM CHEMIN DES PATRIOTES

CONSIDÉRANT QUE le Chemin des Patriotes est de compétence du ministère des Transports et de la Mobilité durable;

CONSIDÉRANT QUE le 26 septembre 2023, une opération conjointe avec les contrôleurs routiers et la Sûreté du Québec s'est tenue dans la zone scolaire;

CONSIDÉRANT le constat que la zone scolaire de 30 km ne permet pas d'agir efficacement, et ce, dans l'intérêt des écoliers;

CONSIDÉRANT la recommandation des contrôleurs routiers et la Sûreté du Québec que cette zone soit agrandie en déplaçant les limites situées près de l'école, tant du côté est que ouest, étant donné les courbes prononcées;

CONSIDÉRANT QUE le conseil est souvent interpellé en lien avec la circulation des véhicules lourds dans ce secteur tant par les citoyens que les parents inquiets pour la sécurité de leurs enfants;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par la conseillère Sophie Poirier
Appuyé par le conseiller Luc Bertrand
et il est résolu unanimement

QUE le conseil de la Ville de Saint-Ours demande au ministère des Transports d'agrandir la zone scolaire sur la route 133 afin d'assurer la sécurité routière devant l'école Pierre-De Saint-Ours;

QUE copie de cette résolution soit transmise au centre de services scolaire de Sorel-Tracy, le député de Richelieu M. Jean-Bernard Émond et à la directrice du poste de la MRC Pierre-De Saurel Mme Annie Lussier.

2023-10-1705

7.2. DÉCOMPTE PROGRESSIF NO 1 - AVENUE ST-OURS - APPROBATION

M. Robert Vallée se retire pour le prochain point.

CONSIDÉRANT le décompte progressif no 1 fourni par Danis Construction Inc pour les travaux de réfection de l'infrastructure sur l'Avenue Saint-Ours;

CONSIDÉRANT la recommandation de l'ingénieur Dave Williams;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par le conseiller Robert Beaudreault
Appuyé par la conseillère Sophie Poirier
et il est résolu unanimement

QUE le conseil autorise le versement tel que recommandé, soit de 172 911.45 \$ incluant les taxes.

M. Robert Vallée reprend son siège.

8. HYGIÈNE DU MILIEU

2023-10-1706

8.1. MANDAT POUR SERVICE PROFESSIONNELS - PROJET-PILOTE DE REVITALISATION DE FOSSÉS DE VOIRIE - APPROBATION

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire déposer une demande de subvention à la FCM dans le cadre d'un projet-pilote pour les fossés;

CONSIDÉRANT la nécessité de déposer un rapport de faisabilité dans le cadre de ces fonds;

CONSIDÉRANT l'offre de service-conseils en biologie de Mme Audrey Comtois, biologiste;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par la conseillère Sophie Poirier
Appuyé par le conseiller Luc Bertrand
et il est résolu unanimement

QUE le conseil approuve l'offre de service et mandate Mme Audrey Comtois, biologiste, à la rédaction de l'avis professionnel requis.

9. SANTÉ & BIEN-ÊTRE

10. URBANISME & MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

11. LOISIRS & CULTURE

12. CORRESPONDANCES

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

Le conseil invite les personnes présentes à soumettre les questions.

2023-10-1707

14. **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

À 20 h 25 , l'ordre du jour étant épuisé,

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par la conseillère Lise Couture
Appuyée par la conseillère Sophie Poirier
et il est résolu unanimement

QUE la séance soit levée.

Sylvain Dupuis,
Maire

Pascale Dalcourt,
Directrice générale &
greffière-trésorière

Je, Sylvain Dupuis, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature, par moi, de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 53 de la Loi sur les cités et villes.